

Comment l'État et les Gafam financent la presse des milliardaires

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 22 JUIN 2022



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Les milliardaires qui contrôlent la presse sont les plus subventionnés par l'État. À ce premier scandale s'en ajoute un autre: les mêmes siphonnent la majorité des aides apportées par les géants de la technologie américains. Cette convergence protège la presse sous influence et étouffe la presse indépendante.

C'est une information qui a eu beaucoup de retentissement aux États-Unis mais pas en France, hormis dans la presse spécialisée: Facebook accorde de véritables ponts d'or aux plus grands journaux américains. On s'en doutait, mais comme les chiffres précis n'étaient pas connus, la révélation par *The Information*, puis le *Wall Street Journal*, des montants exacts des financements apportés par la plateforme américaine aux plus grands quotidiens du pays a eu un très large écho.

Car ce sont des subsides à couper le souffle dont profitent ces journaux de la part de Meta (la maison-mère de Facebook, Instagram et WhatsApp), qui alimente avec leurs articles les pages de Facebook News: au terme d'accords passés en 2019 pour les trois années suivantes, le *Washington Post* perçoit un peu plus de 15 millions de dollars par an (14,3 millions d'euros), le *New York Times* un peu plus de 20 millions de dollars, le *Wall Street Journal* plus de 10 millions de dollars, et 3 millions de dollars vont à des éditeurs moins connus.

Si ces chiffres retiennent l'attention, c'est qu'ils soulignent l'extrême danger que les grandes plateformes américaines font peser, un peu partout

dans le monde, sur les médias: créant de très graves distorsions de concurrence et des abus de position dominante, ce système privé de subventions, qui avantage les plus grands groupes, contrevient gravement à la liberté de la presse, à son pluralisme et à son indépendance.



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

La publicité faite aux États-Unis autour des financements apportés par Meta aux plus grands journaux américains constitue une invitation à percer les secrets qui entourent en France les contrats liant les principaux journaux français aux Gafam (acronyme des géants du Web: Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). L'invitation est d'autant plus pressante que le verrouillage de la presse, en France, est double.

Il y a d'abord l'État, qui inonde la presse des milliardaires de subventions publiques, selon les modalités que l'on connaît: les plus riches empochent les plus grosses aides publiques. Et à ce premier verrouillage, qui fonctionne depuis longtemps et dont le but est d'assurer la prééminence de cette presse et de freiner l'émergence d'une autre indépendante, s'en ajoute un second, plus récent: les aides privées apportées par les Gafam profitent en priorité, elles aussi, aux médias contrôlés par les richissimes Français.

Les deux systèmes se cumulent donc pour placer la presse française sous un véritable étouffoir, qui menace le droit de savoir des citoyens, rouage majeur de la démocratie.

Six groupes de presse captent plus de la moitié des aides publiques

Il est donc important de faire le jour le plus précisément possible sur ces deux types d'aides, publiques et privées. Car à la faveur de **la législation**

européenne sur la liberté des médias, aussi appelée « **European Media Freedom Act** », à laquelle travaille le commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, le débat sur les moyens de lutter contre ces dérives qui anémient la démocratie va être relancé.

Pour ce qui concerne les aides publiques, l'opacité a longtemps été totale. Dans le secret le plus absolu, l'Élysée distribuait les aides directes qu'il voulait aux journaux qu'il choyait. Puis à partir de 2016, un peu de transparence a enfin été tolérée. Encore faut-il dire qu'elle est toute relative : **les chiffres les plus récents** auxquels on peut avoir accès, actualisés en juin 2021 par le ministère de la culture et de la communication, portent sur l'année 2019. On ne connaît donc la situation qu'avec trois ans de retard.

Les chiffres principaux sont accessibles. Les voici, résumés en deux tableaux, en commençant ci-dessous par le détail des aides directes par titres de presse.

Et voici ci-dessous les mêmes aides directes, mais agrégées par groupes de presse bénéficiaires.

Au total, le montant des aides directes à la presse atteint donc en 2019 la somme de 75,9 millions d'euros. Or, quand on observe le second tableau, on a tôt fait de constater que les plus grosses sommes vont effectivement aux milliardaires les plus riches.

À preuve, Bernard Arnault (troisième fortune mondiale en 2022, **selon le magazine Forbes**) bénéficie de l'aide la plus colossale, soit 16,1 millions d'euros, *via* Ufipar, sa holding qui regroupe ses participations dans la presse, dont *Les Échos* et *Le Parisien*.

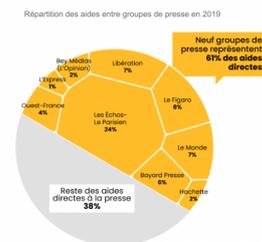
Parmi les principaux milliardaires inondés d'aides, on trouve ensuite les Dassault, qui profitent de 6,4 millions d'euros ; Xavier Niel et ses associés à qui sont versés 6,3 millions d'euros pour le groupe *Le Monde* (*Le Monde*, *Télérama*, *La Vie*, *Le Monde diplomatique...*); Patrick Drahi qui empoche 5,9 millions d'euros pour SFR Presse (qui englobe *Libération*, depuis revendu, *L'Express...*) ; Arnaud Lagardère qui profite de 2,1 millions d'euros pour *Paris-Match* et le *Journal du dimanche* (passés depuis sous le contrôle de Vincent Bolloré) ; ou encore

Nicolas Beytout et les Bettencourt à qui sont distribués 2 millions d'euros pour Bey Medias News, qui abrite le journal *L'Opinion*.

Au total, ces six groupes de presse contrôlés par les milliardaires français les plus riches empochent 38,8 millions d'euros, soit plus de la moitié des aides.

Les calculs trompeurs du patron du «Monde»

Analysant ces chiffres, le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (le Spiil, dont Mediapart est l'un des membres fondateurs) en a présenté **un décryptage percutant**, avec des infographies qui résument cet avantage ahurissant apporté aux très grandes fortunes qui contrôlent la presse.



© Capture d'écran Spiil

Pour les années suivantes, les chiffres publics n'ont toujours pas été mis sur la table. Mais tout laisse à penser que la situation s'est encore renforcée au profit des plus grandes fortunes. C'est notamment ce que suggèrent des indications très partielles figurant dans le **rapport** de la commission d'enquête du Sénat sur la concentration des médias, publié début avril.

On y apprenait en effet ceci: «*Cinq grands groupes de presse ont perçu 56,64 millions d'euros en 2020 au titre des aides à la presse. Ce montant atteignait 40,08 millions d'euros en 2019, année précédant la*

crise sanitaire et les mesures d'urgence mise en œuvre par la suite.» Et ces constats étaient illustrés par le tableau ci-dessous.

Cinq premiers groupes aidés en 2020

Groupe ou société de presse	Aides directes (M)	Aides indirectes			FISIP	FISJP	Aides directes et indirectes au bénéfice de la presse de presse (M)	Aides indirectes au bénéfice de la presse de presse (M)	Total des aides (M) (1) + (2) + (3) + (4)
		Aides au portage	Aides au portage	Aides au portage					
	En euros	En euros	En euros	En euros	En euros	En euros	En euros	En euros	En euros
Le Monde	2 146 100	791 301	1 572 101	102 706		21 476 000	10 710	105 403	23 964 610
Les Échos	2 380 102	913 677	652 300	453 794		7 486 000	10 710	2 240 717	12 969 920
Le Figaro	1 507 117	568 044	600 256			8 001 400	10 710		9 627 567
France Presse	3 042 240	420 000	4 121 104	23 017	728 000	368 000			8 262 361
France Inter	4 175 440	3 700 000	1 104 000						9 079 440

Source : classement établi par le ministère de la Culture et de la Communication sur la base des chiffres fournis par les groupes de presse.

© Capture d'écran Sénat

On y apprenait donc que les aides apportées à Bernard Arnault, pour *Les Échos* et *Le Parisien*, ont grimpé de 16,1 millions en 2019 à 23,9 millions d'euros en 2020; celles pour Xavier Niel et ses associés pour le groupe *Le Monde* de 6,3 à 12 millions d'euros (le double !); ou encore celles pour la famille Dassault pour le groupe *Le Figaro*, passées de 6,4 à 9,4 millions d'euros.

Ce tableau publié dans le rapport sénatorial a aussi le mérite de corriger quelques contrevérités. Car les riches actionnaires qui contrôlent la presse, ou leurs fondés de pouvoir, ont trop souvent tendance à minorer ces aides d'État et à les présenter de manière avenante.

Interrogé sur **France Inter**, le 11 juin, le président du directoire du groupe *Le Monde* a ainsi eu l'audace de présenter les choses de cette manière: «*Le groupe Le Monde a un chiffre d'affaires de 307 millions d'euros. Sur ces 307 millions d'euros, il y en a 2 millions qui viennent de subventions d'État, c'est moins de 1% du chiffre d'affaires. Pourquoi les quotidiens sont subventionnés? Parce que les quotidiens reversent ces subventions à la messagerie qui permet de mieux distribuer la presse quotidienne.* »

Or, il suffit de se reporter au tableau pour comprendre que cette présentation est inexacte pour ne pas dire mensongère. Car si les aides directes atteignent bel et bien 2,1 millions d'euros pour le groupe *Le Monde*, il y a beaucoup d'autres aides, notamment des aides au portage et à la distribution, ce qui porte donc les aides totales à plus de... 12 millions d'euros, selon les derniers chiffres disponibles.

Pourquoi les chiffres de 2021 sont-ils inaccessibles ?

On comprend, à l'aune de ces chiffres, la situation de grave dépendance dans laquelle se trouvent les plus grands titres de la presse française. On comprend mieux aussi pourquoi le pouvoir ne livre qu'au compte-gouttes, et avec beaucoup de retard, les chiffres qui établissent ce système de presse sous influence...

Soit dit en passant, on observe que le tableau ci-dessus, figurant dans le rapport sénatorial, a été composé sur la base des chiffres fournis par le ministère de la culture et de la communication. Ce qui pose une cascade de questions: pourquoi le gouvernement ne distille-t-il que quelques chiffres sur 2020, et pas la totalité des aides distribuées?

Si le ministère de la culture a fourni un classement des cinq groupes les plus aidés en 2020, c'est qu'il dispose de tous les autres chiffres pour 2020 – alors pourquoi ne sont-ils pas rendus publics? Pourquoi les chiffres de 2021 sont-ils aussi totalement inaccessibles? Alors que **l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme** édicte un principe de transparence absolue pour tout ce qui touche à l'usage de l'argent public, comment le gouvernement peut-il bafouer de la sorte un principe fondateur de la République ?

Pourquoi, par ailleurs, le rapport réalisé conjointement par l'Inspection des finances et l'Inspection des affaires culturelles et achevé en mars sur la concentration des médias n'a-t-il pas été rendu public?

Le cheval de Troie des droits voisins

Mais le plus grave, c'est que ce système de dépendance dans laquelle la presse est placée s'est considérablement renforcé au cours des dernières années, puisqu'aux aides publiques sont venues s'ajouter les aides privées des Gafam. C'est ce que viennent de rappeler les chiffres du *Wall Street Journal* sur les financements apportés par Facebook à la presse américaine.

Dans le cas de la France, on est loin de disposer de chiffres aussi précis, car l'opacité est encore plus grande. Et les Gafam, singulièrement Google, ont tout fait en connivence avec les dirigeants de la presse des milliardaires pour brouiller les cartes et rendre illisible

la réalité des financements apportés aux journaux concernés. Tous les financements apportés par les grandes plateformes américaines, de Facebook jusqu'à Google, devaient en effet rester secrets.

Pourtant, des fuites multiples ont permis d'avoir une idée assez précise des sommes mobilisées par les plateformes américaines pour placer, elles aussi, la presse française sous influence. Et dans ce cas-là aussi, ce sont les journaux des milliardaires français qui ont bénéficié de la manne la plus importante.

Si l'évaluation précise des financements apportés par les Gafam est difficile à obtenir, c'est pour une raison facile à identifier. Google a en effet longtemps considéré que l'indexation par son moteur de recherche des informations produites par la plupart des médias créait à leur profit un trafic qui constituait une rémunération suffisante. La multinationale américaine a donc très mal accueilli la **directive européenne** «sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique» du 19 avril 2019, faisant obligation aux plateformes de ne plus piller à leur profit les informations publiées par la presse mais de les rémunérer à leur juste prix.

Google et ses accords secrets

L'oligopole américain a donc rapidement compris qu'il devait changer de stratégie. Il a alors accepté de rémunérer ces droits voisins, mais en les agrégeant à des accords commerciaux proposés aux mêmes médias, dans le cadre d'accords secrets.

Les financements des Gafam sont donc totalement opaques pour une double raison: parce que les accords conclus avec la presse française sont secrets – cela n'a pas gêné de nombreux journaux d'en accepter le principe, même s'ils avaient fait dans le passé des éditoriaux enflammés pour dénoncer la loi sur le secret des affaires; ensuite, parce que, quand des fuites interviennent sur les montants déboursés par les Gafam, il est difficile d'identifier ce qui relève des droits voisins et ce qui relève de ces accords commerciaux.

En clair, Google se sert, à l'époque, des droits voisins comme cheval de Troie pour pactiser avec de nombreux journaux et en profiter pour passer avec eux des accords commerciaux secrets, portant sur divers services: Google Showcase (fourniture d'informations pour Google News), Subscribe with Google (abonnement réduit à un journal s'il est souscrit *via* Google) ou contrats de *fact checking*.

Malgré tout, de nombreuses fuites ont permis d'avoir une idée assez précise de la nouvelle dépendance financière de la presse française vis-à-vis des Gafam. Or, ce qu'il y a de spectaculaire, c'est que ces aides privées viennent se cumuler avec les aides publiques et profitent, pour l'essentiel, toujours aux mêmes : d'abord au groupe de presse français qui ont été croqués par des milliardaires.

L'Alliance de la presse d'information générale (Apig), qui est présidée depuis octobre 2020 par Pierre Louette, PDG du groupe de presse Les Échos-Le Parisien, contrôlé par Bernard Arnault, et qui regroupe les principaux titres de la presse quotidienne nationale et régionale, signe ainsi le 21 janvier 2021 un accord-cadre avec Google.

Une nouvelle pluie d'or inonde la presse des milliardaires, en contrepartie de quoi Google devient l'acteur majeur du secteur.

Comme nous l'avons détaillé **dans une enquête précédente**, tout y est fait en dépit du bon sens, avec les mêmes vices et la même opacité. D'abord, l'accord-cadre est secret et n'est signé qu'avec une partie des éditeurs, ceux qui regroupent d'abord la presse des milliardaires. L'accord-cadre est conçu pour donner lieu à des accords particuliers entre Google et chacun des éditeurs concernés – tous ces accords étant eux-mêmes secrets. Un comble : la presse, dont la mission démocratique est de faire la transparence sur tous les sujets d'intérêt public, donne le mauvais exemple, en jouant l'opacité la plus totale, pour les questions qui la concernent.

Plus grave encore ! Non seulement la presse IPG tourne le dos à toute logique solidaire avec le reste de la presse, mais certains de ses membres, dont *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*, ainsi que *Courrier*

international, *L'Obs*, et *L'Express*, n'attendent pas même que **l'accord-cadre soit conclu** pour jouer sans vergogne leur propre carte, négocier en solo avec Google, et conclure dès novembre 2020 avec le groupe américain des aménagements encore plus avantageux pour eux, à la grande fureur des autres membres du syndicat professionnel.

Dans tous ces accords, les droits voisins sont agrégés aux autres financements apportés par Google pour ses services commerciaux. Une nouvelle pluie d'or inonde la presse des milliardaires, en contrepartie de quoi Google devient l'acteur majeur du secteur.

Dès février 2021, **l'agence Reuters révèle** ainsi avoir pu consulter certains des accords en question : « *Les documents français consultés par Reuters comprennent un accord-cadre dans lequel Google versera 22 millions de dollars par an pendant trois ans à un groupe de 121 publications d'information françaises nationales et locales après avoir signé des accords de licence individuels avec chacune. Le deuxième document est un accord de règlement en vertu duquel Google s'engage à verser 10 millions de dollars au même groupe en échange de l'engagement des éditeurs à ne pas poursuivre en justice les droits d'auteur pendant trois ans.* »

Au total, la multinationale s'engage donc à déboursier 76 millions de dollars (66 millions d'euros) sur trois ans.

Abonnements subventionnés

L'accord présente d'innombrables défauts. D'abord, il agrège les droits voisins et certains services commerciaux de Google. « *Les éditeurs s'engageraient dans un nouveau produit à venir appelé Google News Showcase qui permettrait aux éditeurs de gérer le contenu et de fournir un accès limité aux articles payants* », poursuit Reuters.

L'accord est, de plus, très inéquitable pour de multiples raisons. D'abord, il exclut une très large partie des médias, ceux qui ne font pas partie de la presse IPG. Mais au sein des bénéficiaires, les disparités sont aussi considérables. Les sommes

apportées par Google vont de 13 741 dollars pour *La Voix de la Haute-Marne* à 1,5 million d'euros pour *Le Monde*.

Dans le cas de ce dernier groupe Le Monde, nous disposons en effet de chiffres très précis. Lors de l'entretien qu'elle avait réalisé en début d'année avec Louis Dreyfus, le président du directoire du groupe, pour **le documentaire *Media Crash***, co-produit par Mediapart et la société de production Premières Lignes, la journaliste de Mediapart Valentine Oberti avait obtenu de lui l'assurance qu'il lui transmettrait l'accord qu'il avait signé avec Google sur les droits voisins. Mediapart a donc obtenu une copie de cet accord, qui est daté du 17 mars 2022. La voici ci-dessous.

On découvre donc dans ce document que Google s'est engagé au titre des droits voisins à verser au groupe Le Monde, pour *Le Monde*, *Télérama*, *Huffington Post*, *Courrier international*, *Le Monde diplomatique* et *La Vie*, la somme de 1 502 468 euros par an à partir du 1^{er} janvier 2022. Et pour la période qui va du 24 octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la loi) au 31 décembre 2021, le même groupe a empoché rétroactivement 2 944 277 euros.

Mais ces chiffres ne sont, en fait, pas les bons. Car la plateforme américaine a conduit en même temps une négociation avec *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*, de sorte que ceux-ci reçoivent des financements complémentaires et acceptent en contrepartie d'adhérer à des services commerciaux de Google.

Selon des informations recueillies par Mediapart auprès de l'un de ces éditeurs, *Le Figaro* conclut ainsi un accord avec Google, au terme duquel la firme américaine s'engage à lui verser une somme de 2 millions d'euros pendant trois ans. La somme globale pour le groupe Le Monde - qui est gardée secrète - serait sensiblement supérieure. Et pour *Libération*, la somme serait d'un million d'euros par an.

Google utilise bel et bien les droits voisins pour les agréger à ses services commerciaux et devenir l'acteur dominant de la presse française.

Google décide de faire un geste complémentaire, en prenant à sa charge 50 % du prix des abonnements pendant un an au « Monde ».

L'exemple le plus révélateur est celui du *Monde*, qui est le premier quotidien, avec *La Voix du Nord*, à intégrer sur son site, lemonde.fr, une nouvelle fonctionnalité baptisée « Subscribe with Google » (SWG). **Décryptage du Journal du Net** dans un article consacré « au pacte faustien » conclu entre la plateforme et le quotidien : « *L'outil permet à un utilisateur qui dispose d'un compte Google de s'abonner au média partenaire par ce biais. C'est-à-dire sans friction car SWG renseigne automatiquement ses informations de connexion, qu'il s'agisse de ses nom et prénom ou de ses coordonnées bancaires, si celles-ci sont déjà associées à son compte Google. Des informations qu'il transmet ensuite au média partenaire.* »

Ce système SWG n'est pas une véritable nouveauté. Il s'apparente aux modalités de paiement conçues pour ceux qui disposent d'un compte Paypal ou qui s'abonnent au travers d'un compte Apple. Mais, dans le cas du *Monde*, ce système SWG est, quelques mois après son lancement, amendé. Google décide de faire un geste complémentaire, en prenant à sa charge 50 % du prix des abonnements pendant un an au *Monde*.

La plateforme américaine, dont l'immense fortune est issue de sa position dominante sur le marché publicitaire, met la main dans tous les cas de figure sur des données hautement précieuses : une partie de la base abonnés du *Monde*. Les nouveaux abonnés au journal ne le savent donc pas forcément, mais s'ils ont profité d'une souscription à prix réduit, c'est au terme d'un vieux et pernicieux précepte : si c'est gratuit, c'est que c'est vous la marchandise.

Que pensent les journalistes du *Monde* de ces relations opaques que leur journal a tissées avec Google, au mépris des principes de transparence et d'équité ? Ils ont tous en mémoire la fameuse phrase du fondateur du journal, Hubert Beuve-Méry, qui tenait par-dessus tout à ce que ce dernier se tienne à distance de la « *presse d'industrie* ». Aujourd'hui, les milliardaires qui en ont pris possession l'ont fait plonger dans cet univers.

Quoiqu'il en soit, après *Le Monde*, Google a élargi cette prise de charge de 50% du prix des abonnements à de très nombreux autres journaux, dont *Libération*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *L'Obs* et beaucoup d'autres...

Concurrence déloyale et abus de position dominante

Le constat coule donc de source. Avec des subsides considérables déversées par l'État comme par les Gafam, avec des prix d'abonnements divisés par deux, de très graves distorsions de concurrence ou abus de position dominante sont créés au profit de la presse sous influence, et au détriment de la presse indépendante, qui ne veut aucune subvention et qui ne vit que des abonnements de ses lecteurs, sans vouloir passer sous les Fourches caudines de Google en lui offrant son fichier des abonnés.

Le système des accords bilatéraux et secrets entre Google et de nombreux médias est même encore plus pernicieux puisque selon plusieurs sources, les montants globaux des financements apportés par l'oligopole sont de l'ordre d'un cinquième au titre des droits voisins et de quatre cinquièmes au titre des accords commerciaux.

De la sorte, vis-à-vis des journaux qui refusent des accords commerciaux avec lui, Google peut se prévaloir d'une jurisprudence biaisée au terme de laquelle les droits voisins seraient formidablement bas... Les ponts d'or offerts à la presse des milliardaires ont donc pour corollaire une tentative de spoliation sur les droits voisins.

Selon nos informations, après l'Apig, c'est le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM) qui a, à son tour, signé un accord, toujours secret, avec Google. Il serait très proche de celui conclu par l'Apig, avec des montants à peine inférieurs, englobant pour l'essentiel des accords commerciaux, les droits voisins ne portant que sur des montants très minoritaires.

L'accord comprendrait également une clause au terme de laquelle le Sepm accepte, moyennant finance, de renoncer à ses poursuites contre l'oligopole américain.



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Mais il n'y a pas que Google ; il y a aussi Facebook, qui inonde certains médias de financements intéressés, aux États-Unis, mais également... en France.

Dès février 2017, la plateforme américaine passe ainsi un premier accord, dont les modalités financières sont secrètes, avec huit médias français, dont *Le Monde*, l'Agence France-Presse (AFP), BFM-TV, France Télévisions, France Médias Monde, *L'Express*, *Libération* et *20 Minutes*, au terme duquel ils vérifient (*fact-checking*) les rumeurs circulant sur le réseau social.

Très dangereux au plan éditorial puisqu'il enferme les journalistes réquisitionnés pour ces tâches dans des bulles de rumeurs déterminées par des algorithmes, le système place aussi les journaux sous une dangereuse dépendance financière à l'égard de la plateforme américaine.

Par la suite, à notre connaissance, **seul le journal *Libération*** a eu l'honnêteté de révéler ce qu'il empochait de Facebook : 100 000 dollars en 2017, 245 000 dollars en 2018, et des sommes voisines les années suivantes. Mais finalement, fin 2020, *Libération* choisit de ne pas reconduire cet accord, **en apportant cette explication** : « *En termes d'indépendance éditoriale, la direction a jugé plus pertinent de miser sur les abonnés numériques et des contenus à valeur ajoutée plutôt que sur un contrat avec une entreprise privée* »

Bis repetita avec Facebook

Cela n'empêche pas Facebook de poursuivre son entreprise de mise sous tutelle. À l'automne 2021, la multinationale américaine annonce ainsi qu'elle a

conclu un accord avec les grands médias rassemblés au sein de l'Apig, encore eux. Visiblement, le deal ne duplique pas les vices du premier accord entre l'Apig et Google, mais il est, lui aussi, confidentiel, les contractants arguant une nouvelle fois du secret des affaires.

Mais là encore, le secret est vite battu en brèche. Le 10 décembre 2021, ***La Lettre A* lève une partie du voile** sur l'accord : « *En annonçant, le 21 octobre, avoir conclu un accord avec Facebook sur le droit voisin, l'Apig, qui regroupe près de 300 quotidiens nationaux et titres régionaux, n'avait pas souhaité en dévoiler le montant. Selon nos informations, les membres de l'Apig devront se partager une enveloppe proche de 25 millions de dollars par an, soit plus de 22 millions d'euros, pour les trois prochaines années. Dans les faits, seuls 5 millions de dollars par an seront accordés par Facebook au titre du droit voisin. Le reste, environ 20 millions de dollars annuels, sera versé par le réseau social aux membres de l'Apig souhaitant alimenter avec leurs articles l'espace Facebook News, que le groupe lancera en janvier en France.* » Là encore, les droits voisins servent donc de maigre prétexte pour promouvoir des accords commerciaux.

Même entourloupe, donc, que dans le cas de Google : les accords avec Facebook conclus en solo par cette association – contre tout le reste de la presse – visent à offrir des ponts d'or aux plus grands journaux, et à minorer autant que possible les droits voisins que les autres médias sont en droit de réclamer..

De son côté, l'Agence France-Presse (AFP), qui faisait pourtant partie de ceux qui avaient lancé la procédure contre Google devant l'Autorité de la concurrence, annonce le 6 décembre 2021 le lancement avec la firme d'un projet baptisé « **Objectif Désinfox** », comprenant des formations au *fact-checking* (vérification des faits), la création d'une plateforme collaborative pour alerter sur des *fake news* (infox) ou encore des contenus de *fact-checking* élaborés par l'AFP.

Il faut bien mesurer que ce type de partenariat n'est jamais neutre.

Selon des informations confidentielles recueillies au sein de l'agence, l'AFP devrait percevoir la somme de 10 millions d'euros par an pour un contrat global qui intégrerait plusieurs projets, dont celui de *fact checking*. Le montant du contrat ferait de Google le deuxième client de l'agence.

Et les financements très intéressés que les Gafam accordent à la presse française ne s'arrêtent pas là. Twitter et Microsoft sont également en piste pour engager des négociations avec les mêmes syndicats professionnels. Et puis, dans le même registre, on pourrait citer les sommes considérables que la Fondation Bill et Melinda Gates (le fondateur de Microsoft) apportent au *Monde*, ou précisément à son supplément, *Le Monde Afrique*, dont le fonctionnement dépend intégralement de ces versements.

On en trouve le **décompte précis sur le site de la fondation** : 299 109 dollars en 2014 ; 438 083 dollars en 2015 ; 516 601 dollars en 2016 ; 633 929 dollars en 2017 ; 2 126 790 dollars en 2019 pour trois ans. Soit un total de 4 014 512 dollars pour la période correspondante.

Il faut bien mesurer que ce type de partenariat n'est jamais neutre. Dans le cas présent, la Fondation Gates a fait savoir au *Monde* qu'elle entendait subventionner « *un journalisme de solution* », donnant de l'Afrique une image positive. En interne, ces financements, qui n'étaient donc pas désintéressés et qui incitaient à une forme de journalisme policé, ont souvent fait débat dans la rédaction.

Au nombre de ces aides privées, on pourrait encore citer celles que certains géants de l'Internet apportent aux journaux de leur choix, en finançant certains de leurs développements, ce qui crée d'autres distorsions de concurrence parfois considérables.

Lors de son **audition**, le 23 juin 2021, devant la commission d'enquête du Sénat sur la concentration des médias, Sébastien Missoffe, directeur général de Google France, en a donné une illustration particulièrement symbolique: « *Le deuxième pilier (d'aide) est l'innovation. Nous aidons les médias dans la transition numérique de leur production*

journalistique à hauteur de 85 millions d'euros depuis 2013 au travers de différents fonds de soutien à la presse tels que La Matinale du Monde», a-t-il expliqué.

L'information n'est plus qu'un jouet dont les algorithmes de ces oligopoles se servent pour gonfler leurs recettes.

C'est donc peu de le dire : sous le prétexte des droits voisins, les géants du numérique, et tout particulièrement Google et Facebook, sont en train de devenir les deux acteurs majeurs de la presse française. Cette prise de contrôle s'effectue avec beaucoup de rouerie, sans que les deux géants de l'Internet n'affichent clairement leurs buts.

Facebook **fait même courir le bruit** qu'il pourrait ne pas renouveler les accords sur trois ans qu'il a signés avec les grands éditeurs de la presse américaine, au terme desquels il les rémunère pour alimenter les pages de Facebook News. Et la rumeur s'est aussi propagée que cette politique de retrait vaudrait tôt ou tard pour les activités du groupe en Europe, dans le but de privilégier, un peu sur le modèle d'Amazon, les partenariats avec les ligues sportives ou le cinéma.

Mais ce n'est sans doute qu'un chantage. Car les géants du numérique ont très mal accueilli les réglementations très strictes qui ont été prises dans quelques pays, notamment le Canada, l'Australie ou encore l'Afrique du Sud. Et de peur que cela ne fasse jurisprudence dans d'autres pays, ils ont intérêt à agiter la menace d'un retrait pur et simple.

Quoi qu'il en soit, on mesure bien l'extrême danger que cette mainmise des géants de l'Internet fait peser sur la liberté et le pluralisme de la presse. Car l'information n'est plus qu'un jouet dont les algorithmes de ces oligopoles se servent pour gonfler leurs recettes, ou leurs parts du marché publicitaire. Le lecteur n'est plus un citoyen qui cherche à être éclairé sur la marche de la Cité pour exercer ses droits, et notamment son droit de vote ; il devient une marchandise, dont il faut siphonner les données pour mieux les exploiter. C'est donc un jeu très dangereux dans lequel s'engagent les grands médias français, éditorialement et même éthiquement pervers.

La situation est même plus grave que cela. Car l'abondance des financements, publics et privés, apportés à la presse des milliardaires crée une situation insupportable de concurrence déloyale. Pour ne prendre qu'un exemple, comment un journal indépendant – par exemple Mediapart, qui ne vit que grâce à ses abonnés – pourra-t-il affronter durablement la concurrence des autres médias, dont le prix des abonnements est minoré de moitié grâce aux subventions de Google ?

La sanction spectaculaire de l'Autorité de la concurrence

De plus, il faut bien observer que le stratagème utilisé par Google et Facebook, avec la complicité des grands médias français, consistant à passer avec eux des accords secrets minorant le plus possible les droits voisins et en y agrégeant des accords commerciaux, contrevient très clairement à la loi, qui est ainsi contournée.

C'est ce qu'a rappelé avec force, le 12 juillet 2021, l'Autorité de la concurrence, quand elle a infligé une sanction historique de 500 millions d'euros à Google, en retenant deux griefs principaux, à savoir que la plateforme n'avait pas conduit ses négociations de bonne foi et que les accords n'étaient pas équitables.

Dans sa décision, l'Autorité de la concurrence faisait en particulier ces constats : « *L'Autorité estime que Google a manqué à son obligation de négociation de bonne foi avec les éditeurs et agences de presse ayant présenté une demande d'entrée en négociation au titre de la décision de mesures conservatoires. En particulier, l'Autorité relève que Google a entretenu, de manière constante, un lien entre les discussions portant sur la rémunération des droits voisins au titre des utilisations actuelles des contenus protégés par la loi et la conclusion d'un nouveau partenariat global dénommé Publisher Curated News, ou PCN, lequel portait principalement sur de nouveaux services, notamment le service dénommé Showcase.* »

Elle poursuit : « *Par ce partenariat, Google a cherché à obtenir une licence portant sur l'intégralité des contenus des éditeurs, dont les droits voisins au titre des utilisations actuelles des contenus protégés*

n'étaient, au mieux, qu'une composante accessoire, sans valorisation financière spécifique. L'Autorité considère que Google a, en outre, réduit de façon significative le champ d'application de la loi, pourtant dénuée d'ambiguïté, en excluant le principe d'une rémunération des contenus de presse issus d'éditeurs ou agences de presse ne disposant pas d'une qualification "information politique et générale" (IPG) et en refusant aux agences de presse, pendant la quasi-totalité des négociations, le bénéfice d'une rémunération de leurs contenus repris par les éditeurs. »

Pour mémoire, voici la décision de l'Autorité de la concurrence.

Plus loin, la décision relevait encore ceci : « *L'Autorité constate qu'en établissant un lien entre les négociations sur la rémunération des droits voisins au titre des utilisations actuelles et celles sur la rémunération de nouveaux partenariats tels que Showcase, ce qui pouvait emporter des conséquences importantes sur la visibilité des éditeurs et agences de presse sur les services de Google, cette dernière a violé l'obligation de neutralité des négociations sur la présentation des contenus protégés sur ses services.* » L'Autorité estime donc « *qu'il y a lieu de prononcer une sanction de 500 millions d'euros* ».

Or, si depuis cette décision, l'habillage des accords a changé, leurs modalités générales sont restées inchangées, même si l'Autorité de la concurrence a **décidé** mardi 21 juin de mettre fin à la procédure contentieuse entre les médias français et Google dans le dossier des droits voisins, en acceptant les engagements pris par le géant américain d'Internet.

Face à ces menaces nouvelles qui pèsent sur la liberté de la presse et sur son pluralisme, on comprend donc les exigences démocratiques que porte la presse indépendante, **et notamment le Spill**.

Primo, il est inadmissible dans une démocratie digne de ce nom que l'opacité, partielle ou totale, soit la règle en ces domaines : de la même manière que les citoyens sont en droit de connaître l'identité des actionnaires des médias, et le contenu des pactes d'actionnaires

qu'ils passent entre eux, ils devraient aussi pouvoir connaître le détail des aides publiques et privées que ces mêmes médias perçoivent.

Dans la même logique de transparence, tous les accords passés par la presse avec les Gafam devraient être rendus publics.

Il est à noter que, tout récemment, un **rapport** réalisé par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre des droits voisins demande que les accords conclus avec certains médias « *soient rendus publics* ».

Mais au-delà, les grandes manœuvres auxquelles se livrent les Gafam avec la presse des milliardaires attestent que la transposition en droit français de la **directive européenne** « *sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique* », prise le 19 avril 2019, n'a pas été assez contraignante.

Pour que la négociation avec les Gafam autour de la répartition des droits voisins soit transparente et équitable, il aurait fallu que toute la presse soit soumise à l'obligation d'adhérer au même organisme de gestion collective des droits voisins, qui a vu le jour en France sous le nom de **Société des droits voisins de la presse**, laquelle est présidée par l'ex-journaliste et député européen Jean-Marie Cavada. Or la loi française n'a pas fixé cette obligation, laissant ainsi le champ libre aux négociations en solo, c'est-à-dire à une mise en œuvre opaque et inéquitable des droits voisins.

L'enjeu du projet « **European Media freedom act** »

C'est dire que la défense de la liberté et du pluralisme de la presse devrait appeler une régulation beaucoup plus énergique, avec une révision législative rendant

obligatoire l'adhésion de toute la presse à la Société des droits voisins. C'est dire aussi que l'Europe a raison de préparer une **législation européenne** sur la liberté des médias, aussi appelée « **European Media Freedom Act** ».

Sous réserve d'en connaître le détail, l'initiative est assurément la bienvenue. Commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, qui a la charge de piloter le projet, en résume ainsi, pour Mediapart, l'ambition : « *L'objectif du Media Freedom Act est de garantir, au sein de l'Union européenne, l'intégrité et l'indépendance éditoriale des rédactions, le pluralisme de l'information – y compris en ligne – et de lutter contre toute forme d'ingérence, qu'elle soit publique ou privée. Il vise à établir des standards communs aux États membres pour garantir la transparence, notamment en ce qui concerne la publicité par les autorités publiques. Son objectif est également de protéger l'accès à l'information, assurer la protection des journalistes et de leurs sources pour renforcer le pluralisme et l'équité dans le marché unique.* »

Le commissaire européen nous a aussi apporté la précision que « *le "Media Freedom Act" sera présenté au cours du troisième trimestre de l'année* ».

En bref, contre la double opération de prédation conduite d'abord par les puissances d'argent, maintenant par les géants du numérique, la presse a besoin d'une refondation d'ensemble, qui garantisse son indépendance et le droit de savoir des citoyens.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris